

Rapport au nom de la commission de l'Enseignement et des Beaux Arts, chargée d'examiner la proposition de loi de M. Gratien Candace sur la réorganisation et l'amélioration de l'enseignement public aux colonies.

Numéro d'inventaire : 1979.35451.17

Auteur(s) : Louis Andrieux

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Chambre des Députés (Paris)

Imprimeur : Martinet

Date de création : 1916

Description : Deux feuillets doubles. Papier bruni. Bords dégradés. Texte imprimé sur 5 pages.

Mesures : hauteur : 263 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Rapport daté du 21 juillet 1916. L'auteur souligne la nécessité de la loi proposée (cf. doc. M.N.E. 1979.35451 (15) et (16)). Il est fait mention d'un questionnaire adressé aux gouverneurs des différentes colonies pour s'informer de l'état de l'enseignement local. Le doc. M.N.E. 1979.35451 (2) porte la réponse de Tahiti à la question 13.

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO) Enseignement français à l'étranger (dont anciennes colonies)

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 5

N° 2387

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

ONZIÈME LÉGISLATURE

SESSION DE 1916

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 juillet 1916.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES BEAUX-ARTS*,
CHARGÉE D'EXAMINER LA PROPOSITION DE LOI DE M. GRATIEN CANDACE
*sur la réorganisation et l'amélioration de l'enseignement
public aux colonies,*

PAR M. LOUIS ANDRIEUX (Basses-Alpes),

Député.

Messieurs,

Le problème de l'enseignement public, qui est en France comme aux colonies un problème d'ordre national au premier chef, devra trouver dans l'ensemble de notre organisation d'après-guerre des solutions positives répondant aux nouvelles et impérieuses nécessités de notre vie économique et sociale. C'est dire que la proposition de loi de notre collègue M. Gratién Candace sur la réorganisation et l'amélioration de l'enseignement public aux colonies mérite particulièrement votre attention.

Déposée en juillet 1914, il ne nous a pas été possible de la rap-

* Cette Commission est composée de MM. Simyan, *président*; Ellen Prévot, Léon Bérard, Bouffandeau, Paul Beauregard, Arthur Dessoye, Pierre Dupuy (Gironde), *vice-présidents*; Pierre Rameil, Alexandre-Blanc, Labroue, Deshayes, Locquin, Lefas, Prat, Jean Lerolle, *secrétaires*; Louis Andrieux (Basses-Alpes), Maurice Barrès, Betoulle, Bouilloux-Lafont, Théo Bretin (Saône-et-Loire), Émile Constant (Gironde), Daniel-Vincent (Nord), Jules Delahaye (Maine-et-Loire), Deschamps, Dreyt, Lucien Dumont (Indre), Even, Henry Fougère, Henri Galli, Abel Gardey, Groussau, Abel Lefèvre (Eure), Malavialle, Mayéras, Merlin, J.-B. Morin (Cher), Pacaud, Patureau-Baronnet, Georges Ponsot, Roux-Costadau, Louis Simonet, Valière.

Voir le n° 295.